



**Feuille de route
entre l'Organisation internationale
de la Francophonie (OIF) et la Commission
Africaine des Droits de l'Homme et des
Peuples (CADHP)**



Feuille de route entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)

En marge du 30^{ème} Sommet de l'Union Africaine et dans un contexte de redynamisation entre l'Union Africaine et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Monsieur Boubacar ISSA ABDOURHAMANE, Représentant permanent de la Francophonie auprès de l'Union Africaine et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, agissant par délégation de la Secrétaire générale de la Francophonie et l'Honorable Madame Soyata MAIGA, Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ont signé un mémorandum d'entente le 29 janvier 2018 au siège de l'Union Africaine à Addis-Abeba (Éthiopie).

La feuille de route 2018-2019 aura pour objectif de renforcer les liens de coopération entre l'OIF et la CADHP dans leurs domaines d'intérêt commun principalement la promotion et la protection des droits de l'Homme, ce conformément à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, au Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes et la Déclaration de Bamako sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés.

Trois actions collaboratives ont été identifiées dans le domaine des droits de l'Homme pour la présente feuille de route 2018-2019 :

1. Élaboration et réalisation de projets conjoints ;
2. Favoriser les échanges d'information ;
3. Favoriser les consultations.

L'OIF identifiera conjointement avec la CADHP des projets et les mettra en œuvre dans l'espace francophone. Ces projets devront, tant par leur concept que dans leur réalisation, intégrer pleinement les politiques des deux organisations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'OIF sera associée à chacun des stades de la mise en œuvre des projets.

L'OIF et la CADHP veilleront à ce que les organisations non gouvernementales, la société civile et les médias soient étroitement associés à la mise en œuvre des projets, que ce soit en tant que partenaires ou comme bénéficiaires de ces activités.

SA

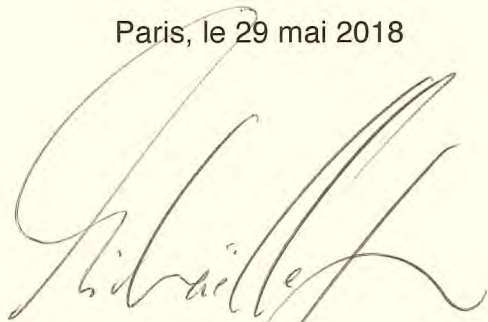
Outre la mise en œuvre des projets relevant du domaine des droits de l'Homme, l'OIF et la CADHP se sont accordées sur la nécessité de coopérer dans le domaine de l'échange d'informations sur la situation des droits de l'Homme dans les pays de l'espace francophone et de s'inviter aux sessions ordinaires de la CADHP et aux réunions de l'OIF.

En outre, les deux organisations s'accordent à procéder à des échanges d'informations réguliers et à mener des initiatives concertées en faveur de pays en situation de crise ou de sortie de crise tant au niveau national que régional.

L'OIF et la CADHP pourront également lancer des réflexions et des initiatives communes sur les grands enjeux de l'espace francophone en matière de droits de l'Homme.

Pour l'OIF

Paris, le 29 mai 2018




S.E. M^{me} Michaëlle Jean

Secrétaire générale de la Francophonie

Pour la CADHP

Paris, le 29 mai 2018



L'Honorable M^{me} Soyata Maiga

Présidente de la Commission Africaine
des Droits de l'Homme et des Peuples
(CADHP)